

Pa'Had David

Emor

Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« Parle aux **Cohanim**, fils d'Aharon, et dis-leur : nul ne doit se souiller par le cadavre d'un de ses concitoyens. » (Vayikra 21, 1)

La Guémara explique (Yévamot 114a) : « Parle (...) et dis-leur : Que les adultes prennent garde [également à ce que cette interdiction ne soit pas enfreinte] par leurs enfants ! » Ce commentaire demande explication : pourquoi n'est-ce que concernant l'interdiction de se rendre impur que la Torah a éprouvé le besoin de mettre en garde les parents concernant leurs enfants ? En quoi cette interdiction est-elle plus grave que les autres graves transgressions mentionnées par la Torah comme celles concernant l'observance du Chabbat, sanctionnée par la lapidation, ou la consommation de graisses interdites, sanctionnée par une peine de *karèt* ?

On peut expliquer cela en partant du fait qu'au début, l'homme a été créé sans souffle de vie, comme une sorte de moule formé de terre, après quoi D.ieu lui insuffla une âme dans ses narines (cf. *Béréchit* 2, 7) – et le Zohar d'expliquer qu'il lui a insufflé une part de Lui-même, un souffle de vie, l'âme, faisant de lui une créature vivante. Quelle est la nature de ce souffle ?

Il est évident que le Saint béni soit-Il lui a en quelque sorte insufflé les 248 *mitsvot* positives et les 365 *mitsvot* négatives, qui confèrent la vitalité à ses 248 membres et tendons. Les 613 *mitsvot* font pendant aux membres de l'homme, et lorsqu'il accomplit les *mitsvot* divines, ses membres et tendons acquièrent une vitalité propre. C'est dire que sans les *mitsvot*, l'homme est considéré comme mort.

Ainsi, il en ressort que quiconque accomplit la Torah d'Hachem et ses *mitsvot* est un homme vivant, car la lumière de la *mitsva* éclaire ses membres et leur confère vitalité, tandis que celui qui se détourne de la Torah est considéré comme mort, car il lui manque l'oxygène spirituel nécessaire à la vitalité de ses membres. C'est là la raison pour laquelle nos Sages disent (*Brakhot* 18b) que « les impies sont appelés morts même de leur vivant » : du fait qu'ils ne se consacrent pas à la Torah, la lumière qui en émane ne peut vivifier leurs membres. L'inverse est vrai, puisque « les *Tsaddikim* sont appelés vivants même après leur mort », sachant que même dans la tombe, leurs lèvres continuent à formuler des paroles de Torah en parallèle à l'étude de leurs enseignements

maskil LÉDAVID

Se consacrer à la Torah : la vraie vie



réalisée par les vivants. La lumière de la Torah continue ainsi à éclairer et vivifier leurs membres même s'ils ne sont plus de ce monde.

Ce préambule nous permettra de comprendre pourquoi la Torah n'a abordé l'importance d'avertir les plus jeunes que concernant le sujet de l'impureté post-mortem. Car de même que les *Cohanim* sont d'une sainteté suprême et que la Torah leur impose de prendre de strictes distances avec cette impureté,

chaque Juif a l'obligation de se sanctifier par la Torah et l'accomplissement des *mitsvot*, à l'instar d'un « *Cohen* ».

En outre, en se consacrant à la Torah, l'homme confère la vitalité à ses membres et tendons ; dès lors, il s'écarte en quelque sorte de l'impureté de la mort. Par contre, s'il n'adhère pas à la Torah et aux *mitsvot*, l'homme n'a pas de source de vitalité et est considéré comme mort déjà de son vivant et transgresse ainsi en quelque sorte l'interdit touchant cette impureté. Car même s'il vit, respire et se meut librement, son âme, de nature spirituelle, est morte, ses membres et tendons spirituels sont perdus, ce qui lui vaut d'être considéré comme mort et impur, en tant que tel.

C'est aussi la raison pour laquelle l'homme ne devient impur qu'après sa mort, car lorsqu'il vit, la Torah à laquelle il se consacre le sanctifie et le purifie, si bien que le pouvoir de l'impureté ne peut avoir d'emprise sur lui. Par contre, lorsqu'il meurt et quitte le joug des *mitsvot*, la lumière de la Torah n'a pas le pouvoir de vivifier ses membres, si bien que l'impureté peut aussitôt s'en prendre à lui. Toutefois, si, même de son vivant, il ne se consacre pas à la Torah et s'en détourne, il est, comme nous l'avons dit, déjà considéré comme mort, et la Torah impose à ceux qui l'entourent de s'éloigner de 4 *amot*, afin de ne pas subir de dommages spirituels du fait de cette impureté. C'est également pourquoi la *Halakha* impose à l'homme, lorsqu'il se lève le matin, de laver ses mains et de les purifier, le sommeil représentant un soixantième de la mort – en effet, lorsqu'il dort, il n'étudie pas et il n'y a donc pas de courant de vitalité vers ses membres, comme s'il était mort.

En conclusion, l'homme doit s'efforcer scrupuleusement de faire vivre son âme par la lumière de la Torah et des *mitsvot*, telle une nuée régénératrice pour l'esprit comme pour le corps.

15 Iyar 5783
6 Mai 2023

1289

HORAIRES DE CHABBAT



	Jérusalem	Tel-Aviv	Haïfa	Paris
Allumage des bougies	6:46	7:02	6:56	8:53
Clôture du Chabbat	8:02	8:04	8:05	20:09
Rabbénou Tam	8:42	8:44	8:46	23:14



HILLOULOT

Le 15, Rabbi David Yehoudaïof

Le 16, Rabbi Itsh'ak Taieb

Le 17, Rabbi Yaakov Rosenthal

Le 18, Rabbi Chalom Bouzaglo

Le 19, Rabbi Ezra Attia

Le 20, Rabbi Yossef Woltoch

Le 21, Rabbi Chémayahou

Karelitz





DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Responsabilité et sentiments

« Quant au *Cohen* supérieur à ses frères, sur la tête duquel aura coulé l'huile d'onction, et qu'on aura investi du droit de revêtir les insignes, il ne doit point découvrir sa tête ni déchirer ses vêtements ; il n'approchera d'aucun corps mort ; pour son père même et pour sa mère, il ne se souillera point ; et il ne quittera pas le sanctuaire, pour ne pas profaner le sanctuaire de son D.ieu. » (*Vayikra* 21, 10-12)

On peut se demander comment la Torah peut exiger un tel sacrifice de la part du *Cohen Gadol* – ne pas s'endeuiller pour ses proches et ne pas se rendre impur même pour ses propres parents ! Quand la douleur brise tous les barrages intérieurs, comment peut-on lui demander de ne pas pleurer, d'étouffer ses sentiments ?

En fait, la Torah nous apprend par là qu'un homme qui sert Hachem doit toujours se trouver dans la joie. Si la tristesse le perturbe, c'est aussi son Service de D.ieu qui en sera affaibli, car on ne peut Le servir dans la douleur. C'est la raison pour laquelle il lui est ordonné de ne pas se désoler ni de prendre part à l'enterrement de ses parents.

Il ne doit pas sortir du sanctuaire, ajoute la Torah. Étant donné la sainteté dont il est porteur, il symbolise pour tout le peuple juif la nécessité de ne pas éprouver de peine pour tout ce qui a trait à la matière. Le commun des mortels peut certes se désoler de la perte de ses parents, mais il faut néanmoins réaliser que si ce n'est pas le cas du *Cohen Gadol*, que cela pourrait déranger dans son sacerdoce, nous ne devons pas éprouver de peine à notre niveau pour des motifs financiers ou physiques, ou parce que nous n'avons pas pu jouir de plaisirs matériels.

Chacun a ses difficultés, qu'il faut accepter avec amour. Cette leçon, les enfants d'Israël peuvent l'apprendre du *Cohen Gadol*, à la cheville duquel ils n'arrivent pas. Car comment peut-on se désoler de pertes minimales lorsqu'on voit la grandeur d'un homme capable de dépasser sa douleur personnelle suite à la perte de ses plus proches parents – père, mère ou même épouse ?!

Pour en revenir à notre question initiale, cela nous permet de comprendre pourquoi les aînés sont chargés d'avertir les plus jeunes. Car si le *Cohen* supérieur à tous ses frères avait le pouvoir de surmonter ses sentiments naturels, de ne pas s'endeuiller pour ses proches et de rester dans la « Maison d'Hachem » pour accomplir Ses ordres tel un serviteur heureux de remplir son rôle, tel doit être le comportement adopté par tous. Tous n'ont certes pas reçu les mêmes devoirs de réserve, de répression des sentiments que le *Cohen Gadol*, mais il faut apprendre de lui à surmonter ses petits problèmes quotidiens sans tomber dans le découragement. Il est au contraire nécessaire de continuer à servir Hachem dans la joie en disant que tout ce qui arrive est pour le bien.

Puissions-nous mériter de parvenir à ce saint niveau, de servir Hachem de plein gré et avec joie !



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Un chidoukh peut en cacher un autre

Pendant un certain nombre d'années, je reçus à plusieurs reprises un jeune homme qui ne parvenait pas à trouver la compagne qui lui convenait. Il ne cessait de prier, mais toute proposition de *chidoukh* qui lui était faite tombait systématiquement à l'eau.

Un jour, il me supplia de le bénir pour qu'il rencontre son *mazal* très rapidement, ce que je fis bien sûr. En outre, après m'être un peu mieux renseigné sur ce qu'il recherchait, je lui proposai un *chidoukh* avec une jeune fille de Toronto.

Afin d'accélérer le processus, je me chargeai d'aplanir toutes les difficultés d'ordre technique, afin de permettre que les rencontres puissent démarrer au plus vite, d'autant plus que les deux familles s'étaient déjà rencontrées et que tout semblait bien s'annoncer.

À son arrivée à Toronto, le jeune homme fut hébergé chez un Juif de la communauté locale qui, ignorant tout de l'affaire en cours, se hâta de lui proposer... un *chidoukh*. Le jeune homme refusa au départ d'étudier cette proposition, mais D.ieu en avait décidé autrement, et il rencontra finalement la jeune fille qu'on venait de lui proposer. Elle lui plut beaucoup et il décida de se fiancer avec elle.

Je reçus alors un appel du jeune homme, heureux de m'annoncer la bonne nouvelle : il avait bien trouvé son *mazal* à Toronto. Je ressentis au départ un pincement de contrariété en apprenant que ma propre idée ne s'était pas concrétisée. Mais je me repris, comprenant que le Metteur en scène suprême avait arrangé les choses à Sa manière, de telle sorte qu'à cause de ma proposition, ce jeune homme se rende à Toronto, pour y rencontrer celle qui lui était vraiment destinée.

Quelque temps après, de passage à Toronto, j'appris que la famille de la jeune fille que j'avais initialement proposée avait été très déçue, et que celle-ci était toujours célibataire.

Leur peine m'alla droit au cœur, et c'est pourquoi j'implorai le Créateur de faire un miracle par le mérite de mon saint grand-père, et que, d'ici mon départ, deux jours plus tard, elle ait rencontré son *zivoug*.

Grâce à D.ieu, le même jour, le père de cette jeune fille m'appela pour m'annoncer avec joie qu'ils venaient de recevoir une proposition de *chidoukh* très intéressante, et qu'elle devait rencontrer le jeune homme le jour même.

Quelques jours plus tard, alors que j'étais déjà rentré en France, je reçus un coup de fil m'informant de l'heureuse issue des rencontres : les fiançailles avaient déjà eu lieu, et le mariage avait été fixé à trois mois plus tard.

Ce couple forma par la suite une famille remarquable, bénie de nombreux enfants.



PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

Ne faire aucune différence

« Il n'approchera d'aucun corps mort ; pour son père même et pour sa mère, il ne se souillera point. » (Vayikra 21, 11)

La raison de cet interdit est, d'après nombre de commentateurs, le fait qu'il ne faut pas faire montre de plus d'amour et de proximité pour l'un de ses proches que pour tout autre Juif, et le *Cohen Gadol*, de par sa fonction prééminente, se devait de montrer l'exemple.

On raconte à cet égard que le saint Rabbi Elimélekh de Lizensk *zatsal* s'était fixé un principe strict et absolu concernant l'amour d'autrui : que chaque Juif au monde lui soit aussi cher que sa propre chair, et de ne pas ressentir la plus petite différence entre ses enfants et l'un de ses frères juifs. Cette mission difficile représentait son objectif et il était prêt à se mettre en quatre pour y parvenir.

De retour d'une longue série de pérégrinations – sorte d'« exil » que s'imposait le Maître –, il dirigeait ses pas vers sa ville d'origine où il allait enfin retrouver sa famille dont il n'avait pas eu la moindre nouvelle depuis très longtemps. Mais voilà qu'à son arrivée à l'entrée de la ville, une carriole, tirée par de rapides coursiers, passa devant lui à vive allure. Et, sans le vouloir, des bribes de la conversation animée menée par deux membres de la communauté qui se trouvaient à bord de l'attelage parvinrent à ses oreilles :

« Elazar est un si bon garçon... C'est une *mitsva* d'entreprendre tous les efforts pour sauver sa vie... Il ne faut pas économiser les dépenses... Si seulement le Professeur voulait bien venir le voir... »

Rabbi Elimélekh se figea instantanément, son cœur se mit à battre violemment dans sa poitrine, tandis qu'une sueur froide trempait tout son corps : Elazar n'était autre que son fils bien-aimé ! Qui sait ce qui lui était arrivé ? Pourquoi fallait-il lui sauver la vie ? Qu'Hachem ait pitié !...

La carriole disparut rapidement de son champ de vision, ne lui laissant pas la possibilité d'en apprendre davantage. Rabbi Elimélekh redressa son baluchon sur son dos et se hâta donc vers sa demeure, le cœur battant à tout rompre. Sur son chemin, il rencontra un certain nombre d'autres coreligionnaires, eux aussi occupés à discuter de l'état critique dans lequel se trouvait Elazar. En se rapprochant d'eux, il comprit alors qu'il s'agissait d'un autre Elazar, le fils de Ye'hezkel, le responsable des bains publics. La terrible angoisse qui étreignait jusque-là son cœur s'apaisa légèrement.

Aussitôt, Rabbi Elimélekh se prit la tête entre les mains et se sermonna amèrement : « Oh ! Meilekh, Meilekh ! Pourquoi t'es-tu exilé jusque-là ? À quoi cela t'a-t-il mené ? Quelle valeur ont tes efforts et tes privations si tu ressens encore une différence entre ton Elazar et celui de Ye'hezkel ? ! »

Sans se laisser le plaisir d'entrer chez lui saluer les siens,
Rabbi Elimélekh fit aussitôt demi-tour, pour une
nouvelle période de *galout* volontaire...



à méditer

Dans notre rubrique de la semaine dernière, nous avons analysé la décision remarquable du Rav Wozner *zatsal* de faire annuler le vol d'un père et de son fils vers la Terre sainte afin qu'un jeune ne rende pas ses yeux impurs par des visions inadéquates, qui représentent tant un interdit qu'un dommage.

Parfois, certains justifient leurs actes en arguant que de telles visions n'ont pas d'impact sur eux, mais comme le rapporte le *Kountras Yé'hi Réouven*, tous ceux qui le prétendent ne réalisent pas que cela a certainement une influence. Il s'agit en fait d'individus qui, très ancrés dans la sphère du matériel, ne peuvent ressentir la légère chute spirituelle que ces visions entraînent chez eux. Ils pensent que ne faisant pas de faute concrètement, ils sont irréprochables, mais ce n'est pas vrai ; ils sont loin d'être irréprochables, et leurs lumières spirituelles sont touchées, de même que l'image divine dont ils sont porteurs, qui s'estompe. En un mot, ils ne sont pas conscients du mal qu'ils se causent à eux-mêmes.

Tous ceux-là souffrent d'une chute dans le domaine spirituel, même si la dégénérescence n'est pas toujours immédiatement apparente. Parfois, elle survient après un certain temps, et lorsqu'ils en prennent conscience, ils éprouvent des regrets et désirent changer. Mais la lutte est alors bien plus difficile, car ils sont déjà habitués, prisonniers du désir ; l'impureté a déjà développé leur emprise sur eux, et il n'est pas si simple de lui échapper.

De plusieurs anecdotes de la Guémara, on peut déduire que la vision d'un objet impur cause du tort et influence même en dehors de tout lien avec une faute concrète. C'est pour ce genre de raison qu'on déconseille parfois de placer devant des bébés des images d'animaux impurs. Les gens pensent naïvement que cela développe l'enfant, mais en fait, cette vision lui cause du tort, car elle attire sur lui un courant d'impureté.

La Michna (*Avot* 2, 8) témoigne sur la mère de Rabbi Yéhochoua ben 'Hanania qu'on pouvait dire à son sujet : « Heureuse celle qui l'a mis au monde ! » Pour quelle raison ? Parce qu'elle déposait son berceau au *Beth Hamidrach* afin qu'il entende des paroles de Torah.

Notons, à cet égard, qu'il convient de se soucier que les jeunes, dont l'âme est pure, aient le moins possible d'occasions d'être confrontés à des épreuves. De ce fait, lorsque l'on doit choisir une *Yéchiva* pour que son fils y étudie, il est important de prendre en compte la possibilité de sauvegarder son regard. S'il existe deux options et que l'une d'entre elles se trouve dans un endroit où il est plus facile de préserver ses yeux, il est préférable d'opter pour cette *Yéchiva*, et ce, même si l'autre est plus réputée.



DES HOMMES DE FOI

Tranches de vie – extraits de l'ouvrage Des hommes de foi,
biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Le beau-frère de notre Maître *chelita*, Rabbi Pin'has Amos *chelita*, lui relata une histoire montrant la grandeur de Rabbi 'Haïm Pinto :

« Une fois, je me suis approché de mon père et lui ai demandé :

« “Papa, je vois que chaque fois que tu as un problème, tu allumes une bougie à la mémoire du *Tsaddik* Rabbi 'Haïm Pinto et pries pour que D.ieu t'aide par son mérite. Es-tu vraiment sûr que par ce mérite D.ieu t'aidera ? Pourquoi fais-tu cela ?”

« Mon père précisa qu'avant de me répondre, il voulait me raconter une merveilleuse histoire de laquelle je pourrais apprendre ce qu'est la grandeur des *Tsaddikim* :

« Mon père, commença-t-il, gagnait sa vie en cultivant des fruits. C'était là sa seule source de revenus.

« Une année, la sécheresse frappa durement le sud du Maroc. La plupart des fruits s'abîmèrent, et mon père perdit ainsi son gagne-pain. Il tournait dans Casablanca, désœuvré, sans un sou en poche. La maison était vide. Il n'avait pas le plus petit morceau de pain à amener à sa famille.

« Quand sa femme le pressa de trouver une source de subsistance et de la nourriture pour les enfants, qui risquaient de mourir de faim, il sortit de chez lui et se dirigea vers la plage. Elle se trouvait à plusieurs kilomètres du *mellah*, le quartier de résidence des Juifs. Là, face aux vagues agitées, il commença à réfléchir à son avenir, mais il n'entrevoyait aucune issue à la situation compliquée dans laquelle il se trouvait.

« Soudain, il aperçut au loin le *Tsaddik* Rabbi 'Haïm Pinto, qui s'approchait rapidement de lui, accompagné de son serviteur.

« Mon père se sentit mal à l'aise. D'un côté, il n'avait rien à donner en *tsédaka* à Rabbi 'Haïm, et il savait que le *Tsaddik* en demandait toujours. Mais de l'autre, il se dit : “Rabbi 'Haïm est doté, c'est sûr, de l'inspiration divine, aussi doit-il savoir que je n'ai pas d'argent et rien à manger. Peut-être va-t-il me donner quelque chose ?”

« Il pensa se lever et s'enfuir, mais Rabbi 'Haïm devina ses intentions et lui cria de loin de l'attendre.

« Le *Tsaddik* arriva près de lui, haletant d'avoir couru (il convient de signaler qu'à ce moment-là, il était déjà âgé de plus de

soixante-dix ans), et lui dit : “Je suis venu de loin pour te réconforter et te dire que tu n'as pas à t'inquiéter, le Tout-Puissant va t'aider.”

« Il ajouta : “Je t'annonce une bonne nouvelle : ton épouse attend un enfant. C'est le garçon qu'elle mettra au monde qui t'amènera une bonne subsistance. Quant au fait que tu n'as pas d'argent, voici une somme qui te permettra d'acheter de la nourriture pour tes enfants. D.ieu va t'aider à partir de ce jour à réussir ce que tu entreprendras.”

« Papa se réjouit des bonnes nouvelles qu'il avait reçues du *Tsaddik* et lui embrassa la main. Au départ, gêné, il refusa l'argent. Mais finalement, il le prit, acheta de quoi manger puis rentra chez lui. Il annonça à son épouse la nouvelle de sa grossesse. Quand son fils naquit, son destin s'améliora et il s'enrichit considérablement.

« À présent, conclut le père en terminant l'histoire, tu comprends certainement la raison de mon attachement au *Tsaddik* Rabbi 'Haïm Pinto. C'est pourquoi, à chaque moment de détresse, je prie D.ieu qu'Il exauce mes demandes par son mérite. »

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,
l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003
Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita* en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !